



La Celle Saint-Cloud

2025.42

## DECISION MUNICIPALE N°

République Française

Département des Yvelines

78170

### CONVENTION D'EXPOSITION AVEC L'ARTISTE FRANCK PIANTONI EXPOSITION SUR LA ROUTE DE JULES VERNES UN HERITAGE EXTRAORDINAIRE

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Considérant** l'organisation de l'exposition Sur la Route de Jules Verne, un héritage extraordinaire dans les Salons d'exposition de l'Hôtel de Ville du 16 octobre au 14 décembre 2025,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

De signer une convention d'exposition avec l'artiste Franck PIANTONI.

La convention régit les modalités de transport, de réception, de conservation et de restitution des œuvres ainsi que les droits et obligations de l'artiste et de la Ville.

**Article 2 :**

Pour le prêt de ses œuvres, l'artiste percevra des droits d'exposition s'élevant à 500 € HT (non assujetti à TVA).

**Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de La Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 1er octobre 2025.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20251013-2025-42-AR  
Date de réception préfecture : 13/10/2025